

# Le budget

Le mardi 11 avril 2023, les élus de Serris ont voté à l'unanimité le budget 2023. Ce budget s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec pour objectif de poursuivre les actions engagées, travailler sur des axes écologiques et économiques, tout en finançant l'augmentation des charges due à la hausse de l'énergie.

## Les projets 2023

Les charges générales subissent une forte augmentation en 2023, liées à la hausse des prix de l'électricité (coût multiplié par 3 en moyenne) et du gaz. En incluant les aides de l'État, le reste à charge de la commune est évalué à 0,60 M€.

Pour contenir le niveau des autres charges générales, **la commune propose de contenir le budget des services au niveau du réalisé 2022, sans croissance, malgré l'inflation.** Il sera demandé aux services de minimiser les dépenses pour pouvoir absorber les surcoûts énergétiques.

Mais la commune poursuivra toutes les actions et manifestations qu'elle a engagées en 2022 et mettra en 2023 l'accent sur un programme d'animations pour les aînés.

**Seules les mesures déjà engagées par la commune, qui viennent s'ajouter au budget 2023 sont inscrites :**

- › Ouverture du centre de loisirs n° 5 Les Petits Matelots
- › Passage en septembre 2022 à cinq jours d'ouverture de la crèche Le Carrousel des Bébé
- › Organisation du Festival Val de rire
- › Décret tertiaire (mesures de transition énergétique sur les bâtiments)

**La commune poursuit les programmes déjà engagés, tels que :**

- › Modernisation de l'éclairage public (passage en led)
- › Déploiement de la vidéoprotection

De plus, la ville propose de travailler en 2023 sur des axes écologiques et économiques, et de les engager progressivement en fonction de ses capacités de financement :

- › La rénovation des voiries et les désordres des arbres
- › Un programme d'économie d'énergie
- › La vidéoprotection
- › Le remplacement du mur d'escalade au gymnase Éric Tabarly

Enfin, la ville continuera d'investir pour maintenir son patrimoine communal en bon état et renouveler ses équipements (bâtiments, informatique, parc de véhicules, matériel de restauration).

## Les résultats prévisionnels 2023

**Afin de financer l'ensemble de ce budget, la commune a voté une révision du taux de taxe foncière de 3 %. Cela contribuera à financer la hausse de l'énergie, ainsi que la masse salariale impactée par les mesures gouvernementales prises en 2022.**

Les produits de taxe foncière, augmentés de 3 %, généreront ainsi une hausse des recettes de 0,48 M€, amenant les recettes prévisionnelles à 19,10 M€. La Commune ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget 2023.

## ALLER PLUS LOIN

- > Les recettes de la commune
- > Budget communal par politique publique

